

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-3556

présenté par

M. Aubert

à l'amendement n° 3369 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

À l'alinéa 3, après le mot :

« avis »,

insérer les mots :

« rendu public »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement entend renforcer la transparence du dispositif en imposant que l'avis rendu par la Commission de régulation de l'énergie sur le projet de décret en Conseil d'État soit rendu public.